

Maître d'Ouvrage :
CENTRE HOSPITALIER DE BRIVE
64 avenue Pasteur
19000 BRIVE-LA-GAILLARDE



Extension du service oncologie

Phase : **PRO**

Date : **mai 2026**

Indice : **1**

C . C . T . P . Lot N°09 REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE

<i>Architecte</i> ATELIER D'ARCHITECTURE DPA 2 Ter rue Fernand Delmas 19100 BRIVE LA GAILLARDE Tel : 05 55 17 58 68 Email : dpa@dhalluin-peny.fr	<i>BET Structure</i> ARCS INGENIERIE 49 rue Alexandre Daudy 19100 BRIVE LA GAILLARDE Tel : 05 55 86 29 95 Email : arcs-ingenierie@orange.fr
<i>BET Fluides</i> LARBRE INGENIERIE 2 avenue Pierre Mendès France 23000 GUERET Tel : 05 55 52 33 22 Email : bet23@larbre-ingenierie.fr	<i>Economiste</i> BET DELOMENIE SCOP ARL 51 quai Aristide BRIAND 19000 TULLE Tel : 05 55 26 34 96 Email : s.rathonie@delomenie.fr
<i>BET VRD</i> COLIBRIS VRD 34 avenue Ribot 19100 BRIVE LA GAILLARDE Tel : 05 55 24 39 65 Email : contact@colibrisvrd.fr	<i>Acousticien</i> LE PHONOGRAPHE Les Fosses 19310 PERPEZAC LE BLANC Tel : 05 55 24 66 30 Email : contact@lephonographe.fr
<i>OPC</i> CO.PILOT 30 boulevard Painlevé 19000 BRIVE LA GAILLARDE Tel : 05 55 87 24 54 Email : secretariat@copilot19.fr	

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES**DEFINITION DE LA PRESTATION**

Le CCTP du présent lot concerne les travaux du Lot N°09 REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE à exécuter pour l' Extension du service oncologie pour le CENTRE HOSPITALIER DE BRIVE (19-CORREZE).

DOCUMENTS TECHNIQUES/NORMES

Les entreprises seront soumises pour l'exécution de leurs travaux, aux clauses et spécifications des documents ci-après, sachant que cette liste n'est pas limitative :

DTU 26.2 : Chapes à base de liants hydrauliques
DTU 52 : Revêtement de sols scellés
DTU 53.1 : Revêtements de sol textiles
DTU 53.2 : Revêtements de sol plastiques collés.

Elles seront soumises en outre, aux prescriptions des textes réglementaires en vigueur au moment de l'exécution des travaux, notamment :

Cahier des charges de préparation des supports courants en vue de la pose de revêtements de sols minces
Cahier du CSTB 286 N° 50.02
Règles professionnelles de préparation des supports courants en vue de la pose de revêtements de sols minces
Tolérances de planéité des supports et de l'ouvrage fini
Normes françaises AFNOR qualitatives et dimensionnelles
Toutes normes et DTU en vigueur à la remise des offres.

ANNEXES

A/ Note commune

Les entrepreneurs devront :

Vérifier tous les ouvrages et quantités portés au devis quantitatif, chacun en ce qui le concerne, compléter éventuellement ce document pour obtenir une parfaite exécution des travaux qui seront traités à prix global et forfaitaire, sans aucune majoration, y compris pour difficultés d'exécution.

NOTE IMPORTANTE

Chaque entreprise devra vérifier les quantités fournies au dossier de consultation et ne pourra les contester après signature de son marché.

Les éventuelles modifications de quantités seront bien spécifiées "Positionner la nouvelle quantité sous celle fournie à la consultation".

Le mode de métré et le sous détail pourront être fournis à l'entreprise adjudicataire suivant les principes de la circulaire du 9 mars 1982.

L'entreprise fournira toute précision et détail complémentaire à la bonne compréhension de l'offre et l'ensemble des remarques utiles permettant de la fiabiliser totalement sur le plan qualitatif et quantitatif.

B/Montant de l'offre

Pour chiffrer sa proposition, l'entreprise devra disposer du dossier comportant les éléments suivants :

- Un dossier de plans complet
- Un CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) tous corps d'état ou par lot
- Un DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) de son lot
- Un CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières)
- Un RC (Règlement de la Consultation)
- Un AE (Acte d'Engagement)

C/Fin de chantier

A l'issue des travaux, l'entrepreneur fournira au Maître d'ouvrage (en 3 exemplaires) un dossier complet comprenant :

- Modifications apportées au dossier
- Fiches techniques des matériaux employés
- Fiches d'entretien des matériaux employés certifiés par le fabricant.

QUALITE DES MATERIAUX/MISE EN OEUVRE**Généralités**

L'entreprise titulaire du présent lot devra fournir tous les échantillons nécessaires lors de la première réunion de chantier où elle sera convoquée afin que l'architecte puisse entériner ses choix. Les matériaux utilisés seront de première qualité et seront conformes aux spécifications des Normes NF, dans tous les cas, les provenances (non spécifiées dans le présent CCTP) seront soumises à l'agrément de l'architecte.

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Il est rappelé que la notion de similitude (techniquement équivalent) appartient à l'architecte. En cas de divergence de vue avec l'entrepreneur, celui-ci sera tenu de mettre en oeuvre le matériau indiqué en référence au présent CCTP.

Le recours aux produits et matériaux apportant une plus-value environnementale est favorisé.

L'entreprise devra également :

- La vérification et le respect des degrés d'humidité des supports avant la pose des revêtements.
- Le respect des températures de mise en oeuvre, des délais de séchage et de dosages en eau.
- La protection efficace et soignée des ouvrages attenants.
- Le nettoyage du support afin d'obtenir une surface plane, saine, sèche et propre.
- La pose du revêtement proprement dit y compris application préalable de la colle de pose (celle-ci devant être agréée par le fabricant du revêtement de sol ainsi que par le Contrôleur Technique) le respect de la température minimale pour le collage du revêtement, la protection des ouvrages existants (notamment les plinthes) et le nettoyage immédiat des traces de colle sur ces derniers.
- Les joints seront soudés à chaud avec des cordons d'apport multicouleurs identiques au revêtement.
- Les coupes, découpes, entailles, chutes, nettoyage de la pièce, mise en sac des chutes, descente, chargement et évacuation des gravois.
- Les coupes périphériques seront réalisées avec le plus grand soin afin de ne pas rayer ou entailler les revêtements muraux en place. Dans le cas contraire, l'entreprise du présent lot aura à sa charge la reprise des enduits et peintures endommagés.
- La protection de ses sols par la mise en place d'un film polyane d'épaisseur résistant au trafic des ouvriers. Cette protection sera mise en place sur simple demande du Maître d'oeuvre.

Manutention/Protection

Toutes les opérations, frais et faux frais relatifs aux transports, manœuvres et manutentions diverses, et durant les travaux des autres corps d'état, traçage, pose, réglage, ajustages, mise en état de fonctionnement, etc... concernant les ouvrages du présent lot, sont à la charge de l'entrepreneur.

Celui-ci sera entièrement responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception, devra prendre toutes les précautions pour que les éléments ne soient pas détériorés compte tenu des aléas du chantier.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

Sommaire

09.1 PREPARATIONS DES SOLS	1
09.1.1 Isolation acoustique	1
09.1.2 Ragraéage	1
09.1.3 Étanchéité/Sous couche anti-humidité	1
09.2 FINITION DES SOLS	2
09.2.1 PVC	2
09.2.2 Carrelage	2
09.3 FINITION DES MURS	3
09.3.1 Faïence/Grés/Pate de verre/Mosaïque	3
09.4 DIVERS	3
09.4.1 Plots/Socle/Banquette	3
09.4.2 Siphon - Caniveaux	3
09.4.3 Barre de seuil	4
09.4.4 Profil entre sol souple & céramique	4
09.4.5 Plinthes PVC	4
09.4.6 Traitement et profils de dilatation	4
09.4.7 Protection/Nettoyage	4

DESCRIPTION DES OUVRAGES

09.1 PREPARATIONS DES SOLS

09.1.1 Isolation acoustique

09.1.1.1 Polyester

09.1.1.1 1 Isolation acoustique de 3,20 mm - 19 dB(A)

Sous couche d'isolation acoustique aux bruits d'impact en rouleaux de fibre polyester recyclée à 50%, thermoliée revêtue d'un film polyéthylène 26 µ débordant sur un côté (100 mm) assurant l'étanchéité aux litières des Ets TRAMICO référence Trami-chape fibre + film ou techniquement équivalent compris découpes, remontée périphérique sur l'épaisseur de la chape avec bandes résilientes en mousse polyéthylène à cellules fermées et toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Épaisseur : 3,20 mm

Affaiblissement acoustique : $\Delta L_w = 19$ dB(A)

Émissions dans l'air intérieur : Classe A+

Localisation :

Pour isolation acoustique sous sol carrelage dans local déchets au niveau RDC du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte.

09.1.2 Ragréage

09.1.2.1 Béton

09.1.2.1 1 Sols neufs et existants P3.

Réalisation d'enduit pour le ragréage et le lissage des sols des Ets WEBER et BROUTIN référence Weber niv pro ou techniquement équivalent, à mettre en oeuvre sur des sols béton existants compris préparation et nettoyage préalable du support (ponçage des résidus de colle, dépoussiérage soigné, rebouchages de trous, etc...), primaire d'accrochage, reprise des flashes gâchage mécanique et application d'une première passe tirée à zéro pour remplir les pores, application finale du mortier autonivelant, réglage de l'épaisseur avec une lisseuse et débullage à l'aide d'un rouleau débulleur une fois le niveau souhaité atteint, ainsi que toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Comportement au feu : A1

Classement : P3

L'épaisseur minimale : 3 mm.

Nota : Réalisation de joints souples en périphérie de toutes les canalisations traversant le sol avant la mise en oeuvre du mortier.

Localisation :

Pour ragréage sous l'ensemble des revêtements de sol ci-dessous, suivant plans et indications de l'architecte.

09.1.2.1 2 Chape en mortier à prise rapide avec forme de pente

Réalisation d'un mortier de chape à base de liants hydrauliques (ciment), charges minérales, résines et adjuvants spéciaux des Ets CEGECOL type Cégéform DPE ou techniquement équivalent d'épaisseur appropriée avec réglage des formes de pente compris réception et nettoyage préalable du support, (ponçage des résidus de colle, dépoussiérage soigné, rebouchages de trous, etc...), primaire d'accrochage, finition parfaitement lissée, ragréage P3 de finition et toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Comportement au feu : A1/A1fl

Classement : P2 à P3

Nota : Réalisation de joints souples en périphérie de toutes les canalisations traversant le sol avant la mise en oeuvre du mortier.

Localisation :

Pour chape avec forme de pente au droit du siphon de sol dans le local déchets du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte.

09.1.3 Étanchéité/Sous couche anti-humidité

09.1.3.1 Sous couche anti-remontée d'humidité

09.1.3.1 1 Sous couche anti-remontée d'humidité -résine-

Fourniture et mise en oeuvre d'une barrière anti-remontée d'humidité avant pose de revêtements de sols souples ou rigides et sous avis technique, réalisée en résine époxydique bi-composants et sans solvant mis en oeuvre sur un support à base ciment et appliquée en 1 couche continue avec débullage à l'avancement compris préparation du support, application d'un interface

DESCRIPTION DES OUVRAGES

d'accrochage structuré en phase aqueuse hautes performances et haut pouvoir d'adhérence entre 24h et 48h après la mise en oeuvre de la résine, traitement des relevés en plinthes sur 15 à 20 mm de hauteur (épaisseur du complexe), etc ..., et toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Consommation :

Résine : 400 à 450 grs/m²

Interface d'accrochage : 80 à 100 grs/m²

Localisation :

Pour sous couche anti-remontée d'humidité sous revêtement de sol dans dans entrée, circulations, placards techniques, bureaux médicaux, box 15 à 25 et salle de repos au niveau RDC du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte.

09.1.3.2 Étanchéité sous carrelage

09.1.3.2 1 Membrane d'étanchéité sous carrelage.

Membrane d'étanchéité des Ets TRIXA série Trilatex ou techniquement équivalent mis en oeuvre sur un support à base ciment ou plâtre et appliquée en 2 couches croisées compris préparation du support, armature de renfort type Trilatex Armature si nécessaire, traitement des relevés (10 cm au dessus de la plinthe), des huisseries, des seuils à niveau bas, traversées de plancher, etc ..., et toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Localisation :

Pour étanchéité sous carrelage dans le local déchets, suivant plans et indications de l'architecte et du BET Fluides.

09.2 FINITION DES SOLS

09.2.1 PVC

09.2.1.1 En dalles

09.2.1.1 1 Dalles PVC - U4.P3 -

Revêtement PVC en dalles des Ets TARKETT SOMMER référence ID Square ou techniquement équivalent traité Tektanium, pose libre compris nettoyage préalable, découpes et toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Efficacité acoustique Lw : 17 dB

Classe : 34/42

Résistance au glissement ; R10

Dimensions : 50 x 50 cm

Coloris : Au choix de l'architecte.

Localisation :

Pour revêtement de sol dans dans entrée, circulations, placards techniques, bureaux médicaux, box 15 à 25 et salle de repos au niveau RDC du bâtiment en extension compris sol ascenseur, suivant plans et indications de l'architecte.

09.2.2 Carrelage

09.2.2.1 Carrelage en grès cérame - Pose collée -

09.2.2.1 1 Grès cérame 20/20 antidérapant

Carrelage grès cérame antidérapant des Ets CAROFRANCE référence Porcelainé ou techniquement équivalent pose avec une colle adaptée au support, compris nettoyage du support, découpes soigneuses, joints de fonctionnement, joints et toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Format : 20 x 20 cm.

Coloris : Au choix de l'architecte.

Localisation :

Pour sol carrelage dans le local déchet au niveau RDC du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte.

09.2.2.2 Plinthes en grès cérame - A gorge -

09.2.2.2 1 Plinthes à gorges de 20 x 10 cm.

Plinthes à gorge en carrelage grès cérame à l'identique du sol, posée avec une colle adaptée au support compris nettoyage, préparation des supports, découpes soigneuses et toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

Format : 20/10
 Aspect : Bord arrondi
 Coloris : au choix de l'architecte
 Joints : idem sol

Nota : Les joints seront obligatoirement alignés avec ceux du sol.

Localisation :

Pour plinthes en périphérie du local déchets au niveau RDC du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte.

09.3 FINITION DES MURS

09.3.1 Faïence/Grés/Pate de verre/Mosaïque

09.3.1.1 Préparation du support

09.3.1.1 1 Imperméabilisation liquide

Imperméabilisation de murs des Ets WEBER & BROUTIN référence Fermasec ou techniquement équivalent compris préparation du support, révision des joints de plaques, application et toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Localisation :

Pour imperméabilisation liquide sous faïence prévue à l'article ci-dessous.

09.3.1.2 Faïence - Pose collée -

09.3.1.2 1 Faïence 15 x 15.

Carreaux de faïence lisse à bords ronds des Ets VILLEROY & BOCH ou techniquement équivalent posés avec une colle adaptée au support, compris nettoyage, préparation du support, découpes soigneuses, joints, profils de finition et toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Format : 15 x 15

Coloris et calepinage : Au choix de l'architecte.

Localisation :

Pour faïence murale :

- sur 2.10 m de hauteur au droit des lavabos dans les chambres et bureaux médicaux au niveau RDC du bâtiment en extension
 - toute hauteur dans le local déchets au niveau RDC du bâtiment en extension
 suivant plans et indications de l'architecte.

09.4 DIVERS

09.4.1 Plots/Socle/Banquette

09.4.1.1 Pour pénétrations en sol

09.4.1.1 1 Plot béton - dimensions 20x20x10 cm ht -

L'entreprise devra la réalisation de plot en béton coffré, pour étanchéité au droit des pénétrations en sol, compris coffrage, décoffrage, finition du dessus au mortier de résine époxy et toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Hauteur : 10 cm - Finition : Mortier résine époxy

Localisation :

Pour plots béton pour pénétrations de réseaux à créer en sol, suivant plans et indications de l'architecte et du BET Fluides.

09.4.2 Siphon - Caniveaux

09.4.2.1 Pose

09.4.2.1 1 Siphons - Pose -

L'entreprise devra la pose de l'ensemble des caniveaux et siphons équipant les locaux du projet compris, mortier de résine époxy en périphérie du caniveau ou siphon et toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre suivant les réglementations en vigueur.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

Nota : L'entreprise du lot Plomberie/sanitaire fourniront au titulaire du présent lot, l'ensemble des siphons ainsi qu'un plan de positionnement de ceux-ci.

Localisation :

Pour pose du siphons de sol dans le local déchets au niveau RDC, suivant plans et indications de l'architecte.

09.4.3 Barre de seuil

09.4.3.1 Barre de seuil

09.4.3.1 1 Seuil aluminium.

Profil de seuil en aluminium naturel des Ets DINAC ou techniquement équivalent compris découpes fixation invisible par vissage et toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Localisation :

Pour seuils au droit des portes extérieures du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte.

09.4.4 Profil entre sol souple & céramique

09.4.4.1 Profil de jonction

09.4.4.1 1 Profil de sol en aluminium

Profil aluminium des Ets SCHLÜTER référence Réno U ou techniquement équivalent compris découpes soigneuses et toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Coloris : Au choix de l'architecte.

Localisation :

Pour profils entre sol existant et à créer, et entre sol PVC et carrelage à créer, suivant plans et indications de l'architecte.

09.4.5 Plinthes PVC

09.4.5.1 Plinthes PVC semi-rigides et compactes

09.4.5.1 1 Plinthes semi-rigides en PVC de 60 mm

L'entreprise devra la fourniture et pose de plinthes semi-flexibles en PVC lisse des Ets TARKETT référence KS61 ou techniquement équivalent compris découpes, fixations et toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Hauteur : 60 mm

Coloris : Au choix de l'architecte.

Localisation :

Pour plinthe en périphérie de l'entrée, circulations, placards techniques, bureaux médicaux, box 15 à 25 et salle de repos au niveau RDC du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte.

09.4.6 Traitement et profils de dilatation

09.4.6.1 PVC

09.4.6.1 1 Profils de dilatation en PVC

Profils de mouvements en P.V.C. des Ets SCHLÜTER référence Dilex-BWS ou techniquement équivalent d'épaisseur approprié au revêtement de sol ou mural et de hauteur appropriée, compris découpes soigneuses, embouts, fixations et toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant.

Coloris : Au choix de l'architecte

Localisation :

Pour profil de sol entre le bâtiment existant et la bâtiment en extension au niveau RDC, suivant plans et indications de l'architecte.

09.4.7 Protection/Nettoyage

09.4.7 1 L'ensemble suivant CCTP.

L'entreprise devra prévoir toutes les protections et échafaudages réglementaires, qui lui seront nécessaires à une parfaite et complète sécurité de son personnel, ainsi qu'à une parfaite et complète mise en oeuvre de ses produits. De plus elle devra respecter les obligations en matière de coordination pour la santé et la sécurité conformément à la loi n° 93-1418 du 31.12.94, ainsi que les conditions prévues au Code du Travail et des règlements en vigueur. Elle devra tenir compte des demandes énumérés dans le

DESCRIPTION DES OUVRAGES

P.G.C. L'entreprise devra également un nettoyage et enlèvement des gravois journalier du chantier ainsi qu'un général à la fin de son intervention.

Le Maître d'Oeuvre se laisse le droit de nommer une entreprise pour réaliser cette prestation si le travail réalisé par le titulaire du présent lot n'était pas satisfaisant. Il va de soi que le montant de ces travaux serait imputé sur le marché du présent lot.